

VILLE DE CHATOU

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

*Appel à candidatures — 19ème édition du Marché de Noël*

---

Dans le cadre de la 19ème édition du Marché de Noël, la Ville de Chatou recherche des exposants dont l'activité est directement liée à la création, l'artisanat, aux produits alimentaires et à la restauration.

## ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU MARCHÉ DE NOËL

---

Dans le cadre des festivités de fin d'année, la Ville de Chatou organise son traditionnel Marché de Noël sur la **placette Maurice Berteaux** les **vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 décembre 2026**.

Le Marché de Noël contribue de manière majeure au lancement des festivités de la commune, programmées tout au long du mois de décembre pour célébrer les fêtes de fin d'année.

Installé pour une durée continue de 3 jours, l'accès au marché est entièrement **gratuit pour le public**. Il est composé de chalets en bois qui confèrent à l'événement tout le charme de Noël. Des animations lumineuses et musicales sont planifiées afin d'émerveiller petits et grands au sein d'une décoration féérique hautement appréciée de tous.

## ARTICLE 2 : OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

---

Le présent appel à candidatures a pour objet la sélection d'exposants autorisés à occuper le domaine public lors du Marché de Noël 2026. La Ville de Chatou privilégie des artisans, créateurs et professionnels des métiers de bouche dont les produits s'inscrivent dans l'esprit des fêtes de fin d'année, à travers les catégories suivantes : création, artisanat, produits alimentaires, et restauration.

## ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DES STANDS ET CONDITIONS D'OCCUPATION

---

La Ville de Chatou met à la disposition de chaque exposant retenu un chalet en bois doté d'une fermeture par cadenas (dont l'exposant aura l'usage exclusif de la clé).

**Formats des chalets disponibles :**

- **Chalet standard** : Dimensions 3m x 2m (dédié aux créateurs, artisans et produits alimentaires).
- **Chalet restauration** : Dimensions 6m x 2m (réservé exclusivement à l'activité de restauration).

**Matériel de base fourni par chalet** : à compléter dans l'article 7 du dossier de candidature

Les exposants ont la possibilité de solliciter du matériel supplémentaire ou d'installer leur propre matériel, sous réserve d'une demande écrite préalable et de la **validation expresse de la Ville**.

#### Dates et horaires de la manifestation :

Le Marché de Noël se tiendra impérativement selon le calendrier et les horaires d'ouverture au public suivants :

Date	Horaires d'ouverture au public	Modalités d'installation
<b>Vendredi 4 décembre 2026</b>	12h00 – 20h00	Installation obligatoire le matin de 07h00 à 12h00
<b>Samedi 5 décembre 2026</b>	09h30 – 19h30	-
<b>Dimanche 6 décembre 2026</b>	10h00 – 18h00	Démontage après la fermeture à 18h00

La date d'installation des exposants est impérativement fixée au **vendredi 4 décembre 2026 à partir de 7 heures**. Il est strictement requis que l'aménagement complet du chalet soit achevé pour l'ouverture officielle à 12h00.

#### Obligations des exposants :

- **Respect des horaires** : Assurer l'ouverture constante et la tenue du chalet en respectant rigoureusement les horaires d'ouverture et de fermeture du marché nocturne artisanal.
- **Qualité et conformité** : N'exposer et ne vendre que des produits de qualité, et respecter strictement la liste exclusive des produits consignés et validés par la Ville dans le dossier de candidature. Les produits doivent être en parfaite conformité avec les réglementations françaises et européennes en vigueur.
- **Exploitation personnelle** : Exploiter personnellement et directement le chalet attribué. Toute rétrocession de droits issus de la convention d'occupation ou toute sous-occupation (même partielle ou temporaire) est formellement interdite.

## ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La manifestation est ouverte aux artisans, artistes, commerçants et créateurs en mesure de produire les justificatifs réglementaires en vigueur permettant l'exercice légal de leur activité professionnelle, et désireux de proposer à la vente des œuvres, articles, ou de valoriser un savoir-faire spécifique.

Les candidatures seront étudiées et évaluées uniquement sur la base du dossier de candidature officiel transmis par le candidat, et notamment au vu de la pertinence de l'argumentaire développé.

## ARTICLE 5 : DOCUMENTS À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT

---

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier complet comprenant impérativement les pièces suivantes :

- Le dossier de candidature dûment rempli, daté et signé.
- Le présent règlement de consultation, signé pour acceptation sans réserve.
- Des photographies représentatives des produits et des stands (pièces obligatoires).
- Un descriptif ou visuel des décorations extérieures envisagées pour le stand.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifique à l'activité en cours de validité.
- Une attestation de conformité aux normes d'hygiène (obligatoire pour les stands alimentaires et de restauration).
- Tout document optionnel jugé utile permettant d'apprécier la qualité, l'originalité et le sérieux de la candidature.

*Note : Les dossiers de candidature doivent être les plus détaillés possibles afin de permettre à la commission une évaluation précise de l'activité projetée et des articles proposés à la vente.*

## ARTICLE 6 : PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

---

Les dossiers de candidature complets doivent être acheminés à la Ville de Chatou par l'un des canaux suivants avant le mercredi 2 septembre 2026 :

- **Par voie électronique (courriel) :** [culture@mairie-chatou.fr](mailto:culture@mairie-chatou.fr)
- **Par voie postale :**  
Centre Administratif - Direction de la culture  
3 rue des Beaunes  
78400 Chatou

## ARTICLE 7 : CRITÈRES D'ATTRIBUTION

---

L'évaluation et la sélection des candidatures s'effectueront sur la base d'une notation globale établie sur **20 points**, répartie comme suit :

Critères d'évaluation	Barème / Échelle de notation
<b>Qualité ou originalité des produits</b> Intérêt des articles, authenticité, adéquation avec l'esprit de Noël.	<b>10 points</b>
<b>Prix des produits proposés</b> Cohérence des tarifs, accessibilité et rapport qualité-prix.	<b>5 points</b>
<b>Soin apporté à la présentation du dossier</b> Précision des informations, visuels fournis et projet de décoration.	<b>5 points</b>
<b>Note Globale Maximale</b>	<b>20 points</b>

## ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question ou demande de précision concernant le présent règlement ou les modalités de participation, les candidats peuvent contacter la Direction de la culture :

### Ville de Chatou — Direction de la Culture

✉ Courriel : [culture@mairie-chatou.fr](mailto:culture@mairie-chatou.fr)

☎ Téléphone : 01.34.80.46.49

Fait à ..... Le .....

-----  
 Signature du candidat  
 (précédée de la mention "Lu et approuvé")